



ECONOMIE, ENVIRONNEMENT, SOCIAL SOLIDARITÉ



Orientations budgétaires 2021 : l'investissement maintenu à un haut niveau et les engagements assurés

Le Conseil départemental a présenté ses orientations budgétaires pour l'année 2021 mercredi 20 janvier au Centre départemental de la communication-Joséphine Baker. Forte de bases financières saines, la collectivité peut maintenir un haut niveau d'investissement et assurer l'ensemble de ses engagements (compétences obligatoires et aides facultatives).

Publié le 20 janvier 2021

Le budget primitif 2021 du Conseil départemental de la Dordogne sera voté au cours de la prochaine session plénière qui se tiendra du 1^{er} au 4 février. En attendant, les grandes lignes ont été dévoilées au cours du débat sur les orientations budgétaires.

Pour construire son budget primitif, la collectivité peut s'appuyer sur des finances assainies grâce à une gestion rigoureuse et volontaire sur la période 2015-2019, comme en témoignent les principaux indicateurs :

- › Une progression modérée des dépenses de fonctionnement (+0,52 %)
- › Une augmentation de 20 % des investissements réalisés
- › Un accroissement de 24 % de l'épargne
- › Une capacité de désendettement ramenée à 6,9 ans
- › Une réduction à un an des délais de paiement des aides aux communes.

L'impact de la crise sanitaire

Solides, les finances du Département de la Dordogne ont été impactées par la crise COVID-19 en 2020, à hauteur de 15M€. Outre un coup porté à la dynamique des droits de mutation, la collectivité a réalisé des dépenses imprévues avec l'achat de masques et d'équipements de protection (1,5M€). Elle a également dû faire face à une forte augmentation du nombre de bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) (+1.000 bénéficiaires en 1 an ; +2,4M€ en 2020).

Malgré le surcoût de cette crise sur ses finances, le Département de la Dordogne a exprimé sa volonté de jouer à plein son rôle d'amortisseur social en maintenant le financement des services

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/orientations-budgétaires-2021-l'investissement-maintenu-et-les-engagements-assures-22331374?>

et établissements médico-sociaux en sous-activité, ainsi que son soutien aux associations culturelles et sportives, particulièrement impactées. Des mesures que la collectivité envisage de reconduire cette année encore.

La politique volontariste du Département s'est également traduite par la création et l'attribution d'une prime COVID pour les aides à domicile (750.000 €) et d'une prime d'entretien complémentaire pour les assistants familiaux (400.000 €).

Au mois de septembre, il a été décidé le remplacement systématique des agents TOS des collègues (160.000 € - 400.000 € sur une année pleine).

Le Département a enfin voté un plan de soutien à l'économie de 5 M€ afin d'accompagner le redémarrage des entreprises et la relance de l'activité en Dordogne.

Quelques dispositifs de l'Etat

Pour accompagner la collectivité, l'Etat a mis en place des dispositions dont certaines concernent le Département de la Dordogne. Une partie des masques lui a été remboursé (640.000 €) et il a obtenu une avance remboursable de 845.000 € sur les droits de mutation 2021/2022. Autre dispositif, l'abondement au niveau national de 300 M€ de la dotation de soutien à l'investissement départemental pour lequel la collectivité espère une retombée de 1M€.

La problématique non résolue du reste à charge

Une question reste toutefois non réglée : la non-compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS) versées par le Département. Ainsi, entre 2005 et 2020, le total des dépenses non couvertes par l'Etat s'élève à 640 M€, avec une progression moyenne de 3,7% par an. En 2021, le seuil des 50M€ devrait être franchi.

Un budget primitif 2021 en légère augmentation

Le Budget primitif 2021 devrait s'établir à **545,61 M€**. (+23,07M€ soit +4,41%) :

- › 476,25 M€ en recettes de fonctionnement (+1,2%) - 69,36M€ en recettes d'investissement (+32,8%)
- › 428 M€ en dépenses de fonctionnement (+2,15 %) - 117,27 M€ en dépenses d'investissement (+13,6%)

Dans le détail

Les recettes d'investissement sont essentiellement marquées par :

- › La prise de délégation des aides de l'Anah au 1^{er} janvier (+11,50 M€). En dehors de ce montant significatif, les recettes ne croissent que de 5M€ liées aux opérations du centre social de Coulounieix-Chamiers et des travaux du Pôle universitaire.
- › Une diminution du recours à emprunt (37M€, -1,33%).

Les dépenses de fonctionnement, qui se caractérisent par une parfaite maîtrise de la masse salariale (90,17M€ - +0%), sont en légère augmentation : + 900.000 €, soit +2,15%.

Cette augmentation se répartit comme suit :

- › Le contingent SDIS (+348.457 €) suite au protocole d'accord signé en février 2020 prévoyant la création de 20 postes de sapeurs-pompiers professionnels sur trois ans, l'instauration d'une « indemnité <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/orientations-budgetaires-2021-linvestissement-maintenu-et-les-engagements-assures-22331374?>

d'administration et de technicité» pour les pompiers non-officiers et l'augmentation de la prime de feu. (18,15M€ ; +1,97%).

- › Les collèges (+100.000 €, soit +4,21%).
- › La création d'une première année de médecine sur le campus Périgord (+65.000 €).
- › L'aide exceptionnelle aux cinémas d'art et d'essai du département (+140.000 €).
- › L'accompagnement du développement du bio et du local dans les communes (+50.000€).

Des investissements en hausse

Pour construire son Budget primitif 2021, le Conseil départemental de la Dordogne s'est fixé cinq priorités majeures : la solidarité sociale et territoriale, le déploiement de la fibre, le logement social, le soutien économique et l'excellence environnementale.

Hors la délégation d'aide à la pierre (+11,5M€), les dépenses d'investissement devraient augmenter de l'ordre de 3 % en 2021.

Cela concerne en premier lieu les investissements directs sur les bâtiments et la voirie (38,86M€, dont 21,91 M€ sur la voirie).

A cela s'ajoute le lancement du chantier de reconstruction et d'extension du laboratoire départemental d'analyse et de recherche (budget annexe) pour 15 M€ et en 2022 celui de la Maison départementale de l'habitat.

La situation financière saine du Département et de ses outils, que sont le Syndicat mixte Périgord numérique et l'office HLM Périgord Habitat, permet d'envisager des niveaux records d'investissement pour la période 2021-2022 avec :

- › Le plein déploiement de la fibre (100 M€ sur deux ans, pour un plan de financement global de 480M€ réparti sur les deux phases dont la seconde débute en 2021).
- › Un effort inédit en matière de réhabilitation et de construction de logements sociaux (80M€ sur deux ans, dont 42 M€ d'investissements en 2021 contre 25 M€ habituellement).

Le Département va continuer de jouer pleinement son rôle de soutien au territoire en prolongeant ses subventions aux communes et intercommunalités à hauteur de 15,4 M€ supplémentaires. Ces sommes, qui devront être affectées à des opérations prêtes à démarrer immédiatement, devraient générer 75 M€ de travaux.

Au total, de façon directe ou indirecte, le Département va générer 350M€ de travaux au cours des deux prochaines années pour soutenir l'économie locale.

Les principaux chantiers de 2021

- › Livraison du gymnase du collège du Bugue
- › Livraison de la déviation de Saint-Aulaye et du boulevard de contournement de Beaumont
- › Lancement du campus connecté sur le site de la Grenadière
- › Livraison de la Maison des sports à Périgueux
- › Lancement du chantier d'extension et de reconstruction du laboratoire départemental d'analyse et de recherche
- › Lancement de l'opération de la Maison départementale de l'habitat dans le quartier de la gare à Périgueux

Autres chantiers structurants réalisés pour le compte de tiers :

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/orientations-budgetaires-2021-investissement-maintenu-et-les-engagements-assures-22331374?>

- Autres chantiers structurants réalisés pour le compte de tiers :
- › L'achèvement de la phase 1 (bibliothèque) du Pôle universitaire
 - › Travaux de construction du Pôle des solidarités de Chamiers réalisés dans le cadre de l'ANRU.